



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2002/38  
11 avril 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent vingt-septième session, 25-28 juin 2002,  
point 4.2.16 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLÉMENT 1 À LA SÉRIE 01  
D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 96

(Émissions des tracteurs agricoles et forestiers)

Communiqué par le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRPE à sa quarante-troisième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base des documents TRANS/WP.29/GRPE/2001/9 (par. 2.13 uniquement) et TRANS/WP.29/GRPE/2001/9/Add.1 et d'un document distribué sans cote pendant la session (document informel n° 19), tel que modifié à cette même session (TRANS/WP.29/GRPE/43, par. 37 à 39).

---

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Ajouter le nouveau paragraphe 2.13, libellé comme suit:

«2.13 “Mise sur le marché”, le fait de rendre disponible sur le marché d’un pays appliquant le présent Règlement, contre paiement ou à titre gratuit, un produit visé par le présent Règlement en vue de sa distribution ou de son utilisation dans le pays;»

Attribuer les nouveaux numéros 2.14 à 2.14.3 aux paragraphe 2.13 à 2.13.3 (anciens).

Annexe 1B,

Paragraphe 1.7, modifier comme suit:

«1.7 Système d’injection:  
système pompe-tuyau-injecteur  
pompe rotative  
pompe en ligne  
système individuel par cylindre  
injecteur-pompe»

Paragraphe 1.9, insérer le numéro de paragraphe manquant, comme suit:

«1.9 Traitement des gaz d’échappement:  
catalyseur d’oxydation  
catalyseur de réduction  
réacteur thermique  
filtre à particules»

Paragraphe 3, supprimer.

Ajouter la nouvelle Annexe 1B – Appendice A, ainsi conçue:

«Annexe 1B – Appendice A

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DE LA FAMILLE DE MOTEURS

1. PARAMÈTRES COMMUNS<sup>1</sup>: .....
- 1.1 Cycle de combustion: .....
- 1.2 Agent de refroidissement: .....
- 1.3 Mode d'aspiration de l'air: .....
- 1.4 Type/modèle de chambre de combustion: .....
- 1.5 Soupapes et conduits – configuration, dimension et nombre: .....
- 1.6 Système d'injection de carburant: .....
- 1.7 Systèmes de gestion des moteurs: .....
- Preuve d'identité conformément au(x) dessin(s) portant le(s) numéro(s): .....
- 1.7.1 Système de refroidissement de l'air de suralimentation: .....
- 1.7.2 Recyclage des gaz d'échappement<sup>2</sup>: .....
- 1.7.3 Injection/émulsion d'eau<sup>2</sup>: .....
- 1.7.4 Injection d'air<sup>2</sup>: .....
- 1.8 Système de traitement des gaz d'échappement<sup>2</sup>: .....
- Preuve d'un rapport identique (ou le plus bas pour le moteur parent) entre la capacité du système et le débit de carburant par course, conformément au diagramme portant le(s) numéro(s): .....

2. LISTE DES MOTEURS D'UNE MÊME FAMILLE: .....

.....

2.1 Nom de la famille de moteurs: .....

2.2 Caractéristiques techniques des moteurs de cette famille:

Type de moteur	Nombre de cylindres	Régime nominal	Puissance nominale nette (kW)	Régime de couple maximal	Couple maximal	Régime de ralenti
MOTEUR PARENT (POUR PLUS DE PRÉCISIONS, VOIR L'ANNEXE 1A)						

2.3 En outre, pour chaque type de moteur de la famille, les renseignements requis dans l'Appendice B de la présente annexe seront communiqués à l'autorité d'homologation.

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile.

<sup>2</sup> Spécifier les tolérances.»

Appendice de l'Annexe 1B, modifier le titre comme suit:

«Annexe 1B – Appendice B»

-----